

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 7 mars 2023, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **14** - votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
CERBINO-BARBEROUX Sylvie à PORTEVIN Christine
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie
DEJY Guillaume à DU PONTAVICE Quentin
FEUTRIER Lucie à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : ETUDE BILAN – EVALUATION DE L'OPAH 2017-2023 :
DEMANDE DE SUBVENTION**

N°20230307-13

Rapporteur : M. BERARD

Synthèse et exposé des motifs

L'OPAH-RU, engagée en 2017 s'achève en mai 2023. Elle comporte deux volets :

- Incitatif, dont l'animation a été confiée à SOLIHA ;
- Coercitif, dont l'animation a été confié à URBANIS Aménagement.

Arrivant au terme de la phase d'animation, une étude doit être engagée afin d'établir un bilan des actions menées et une analyse des quantitative et qualitative des résultats. L'étude devra également étudier et proposer un périmètre pour une nouvelle OPAH, recenser les besoins et définir des objectifs en termes de nombres et types de projets accompagnés.

La durée de l'étude est estimée à 6 mois, pour un coût d'environ 30 000 €HT.

L'ANAH peut être sollicitée pour financer cette étude à hauteur de 50 %.

De plus, conformément à l'avis du comité de pilotage de septembre 2022, il est proposé de prolonger la durée de l'OPAH-RU actuelle afin d'inclure la phase d'étude évaluative et de ne pas connaître de discontinuité dans le dispositif.

Il est donc proposé au conseil :

- d'engager une étude évaluative de l'OPAH-RU en cours et de solliciter une subvention auprès de l'ANAH à hauteur de 50% de l'étude, soit une subvention sollicitée de 15 000€ ;
- de solliciter les partenaires de l'OPAH RU pour prolonger de 12 mois la durée de l'OPAH-RU afin d'éviter une discontinuité avec la future OPAH dont les objectifs doivent être définis par l'étude évaluative.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'OPAH-RU en cours et sa fin prévue en mai 2023, et la nécessité de faire une évaluation qualitative et quantitative du dispositif ;

CONSIDERANT la volonté de maintenir un tel dispositif sur la ville de Guillestre, adapté au contexte et aux besoins ;

VU l'avis du comité de pilotage OPAH-RU du 20/09/2022 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 27 février 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** l'engagement d'une étude évaluative de l'OPAH-RU ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les partenaires de l'OPAH-RU pour la prolonger de 12 mois soit jusqu'en mai 2024 pour éviter toute discontinuité dans le dispositif ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'ANAH pour une subvention à hauteur de 50% pour la réalisation de l'étude évaluative estimée à 30 000 €HT soit un montant de subvention sollicité de 15 000 € ;
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes HT	
Etude bilan évaluation	30 000 €	Anah 50%	15 000 €
		Autofinancement Commune	15 000 €
Total : 30 000 € HT		Total : 30 000 € HT	
		TVA charge de la commune : 6 000 €	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 7 mars 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN